

Lettre à nos frères prêtres

N° 78 - juin 2018

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

DU PRÊTRE ET DE LA MESSE

Un évêque faisait, à propos de l'année des vocations, la réflexion suivante : « Voici six mois qu'on nous parle, dans toutes les revues, des vocations, et lorsqu'on parle du prêtre, jamais il n'est fait allusion au saint sacrifice de la messe. Or la mission de Notre Seigneur Jésus-Christ était de monter sur l'autel de la croix. C'était la mission que le Père lui avait donnée : c'était son heure. Et c'est cette mission-là qu'il veut donner aux prêtres : "Faites ceci en mémoire de moi". Voilà ce que nous devons faire. Eh bien ! dans toutes les revues qui ont parlé des vocations dernièrement, il n'y est jamais question du saint sacrifice de la messe ! Quelle est donc la mission du prêtre ? Ils ne le savent plus ! ».

Cette réflexion, que l'on croirait faite hier, date en réalité de juin 1978, il y a tout juste quarante ans. Et il faut espérer qu'elle n'est plus d'actualité : que la prédication sur les vocations, au cours de cette année 2018, et en prévision du synode, va relier le prêtre et la messe, la messe et le prêtre.

Car, comme le remarque Mgr Lefebvre en ce sermon du 29 juin 1978, il existe une relation transcendante entre le prêtre et le sacrifice de la messe : le prêtre est fait d'abord, et essentiellement, pour célébrer la messe.

Sans doute, le prêtre fait autre chose : il prêche l'Évangile ; il guide et gouverne les âmes ; il répand la charité autour de lui ; il manifeste en sa vie le rayonnement du Christ, etc. Tout cela, il doit le faire, ce sont des éléments essentiels de sa vocation, de sa mission. Et pourtant, un laïc, un religieux pourrait réaliser cela, au besoin en recevant mission de l'évêque, comme nous le voyons dans plusieurs épisodes de la vie de saints qui n'étaient pas prêtres.

Mais célébrer le sacrifice de la messe, seul le prêtre le peut, et personne n'est en mesure de le suppléer ou de le remplacer. Or, en cette réalité sublime du sacrifice de la messe se réalise toute la Révélation, le mystère de la foi, l'achèvement des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, toute l'efficacité de l'apostolat.

Il est donc absolument essentiel, pour susciter des vocations puis les cultiver, et également pour que les prêtres persévèrent dans leur vocation, de manifester d'abord le lien entre sacerdoce et messe, ensuite la sublimité de ce divin sacrifice, enfin le rôle unique que tient le prêtre à cet égard.

Plus un jeune homme aura conscience qu'il sera ordonné prêtre en vue de la messe, afin de célébrer la messe pour la gloire de la sainte Trinité et le salut du monde, plus il pourra se sentir attiré et enthousiasmé par la vocation.

Une négligence à cet égard serait mortelle pour l'Église.

Abbé Christian BOUCHACOURT

Éditorial

p. 1 – Du prêtre et de la messe
par l'abbé Christian Bouchacourt

p. 2 – Les séminaristes de Paris
à la découverte de la messe
traditionnelle

p. 4 – La messe de Paul VI :
un sacrifice estompé

p. 8 – Le prêtre est un autre Christ

LES SÉMINARISTES DE PARIS A LA DÉCOUVERTE DE LA MESSE TRADITIONNELLE

Dans la revue Renaissance catholique de mars-avril 2018, Côme de Prévigny propose un intéressant reportage sur un événement inattendu qu'ont vécu les séminaristes du Grand Séminaire de Paris.

Ce texte est illustré de deux belles photographies, l'une prise en l'église Saint-Eugène Sainte-Cécile, l'autre prise en l'église Saint-Louis en l'Île.

Nous donnons ci-après les extraits les plus significatifs de ce récit.

La clarté des rites les plus sacrés a récemment pu briller sur les séminaristes parisiens à l'occasion de la fête de la Présentation, le 2 février dernier. Ce jour-là, l'ensemble des candidats au sacerdoce de la capitale a assisté à la messe célébrée selon le mode traditionnel par le père abbé du Barroux en l'église Saint-Louis en l'Île.

Le choix délibéré des séminaristes

Chaque année, les responsables du Grand Séminaire de Paris ont l'habitude de proposer à leurs pupilles d'étudier un module d'enseignement de leur choix. (...) En 2018, les quatre-vingt séminaristes que compte l'archidiocèse ont décidé, à une majorité absolue des votes, d'étudier la liturgie traditionnelle et le Motu proprio *Summorum Pontificum*.

Forcément, ce choix ne fut pas sans susciter l'inquiétude de nombreux évêques qui devisèrent du sujet à l'occasion de la dernière réunion de la conférence épiscopale. Le monde traditionnel n'avait-il pas été placé en quarantaine dans les années 1970 ? L'Église de France devait-elle vraiment revenir sur ce qu'elle croyait avoir jadis proscrit avec l'assentiment de Paul VI ?

Certes, Benoît XVI avait, semble-t-il, nuancé les interdictions en consentant à l'établissement de quelques réserves. Mais, face à la pression des aspirations, le mouvement avait emporté les idées toutes faites sur son passage. De plus en plus de vocations s'étaient tournées vers les instituts traditionnels, et une grande partie des recrues, peu contentes de se voir imposer des restrictions par l'épiscopat, avaient migré vers la communauté Saint-Martin, l'un des derniers viviers dans lesquels puisent les diocèses confrontés à un cruel défaut de prêtres.

Par ce stratagème, ce sont finalement les séminaristes qui imposent leur formation aux évêques, et non le contraire. Mais n'est-ce pas là finalement le couronnement des dispositions post-conciliaires désireuses de redonner la parole au peuple de Dieu ?

Mais cette fois, il n'est plus question de mouvance tridentine ou de ressortissants de la maison de formation d'Évron, mais bien de séminaristes diocésains, cette *sana pars* que les évêques avaient cru pouvoir préserver de l'aspiration dite intégriste. Alors que pendant des années, les responsables de la formation sacerdotale avaient clairement dissuadé le futur clergé d'approfondir le Missel traditionnel, c'est la nouvelle génération, celle de *La Manif Pour Tous*, qui fait voler en éclat les torpeurs des anciens, ceux de l'Après-68.

Des églises parisiennes résonnent des échos de la liturgie tridentine

Rendez-vous fut donc pris en l'église Sainte-Eugène-Sainte-Cécile pour une journée d'information avec deux professeurs chargés des âmes de ladite paroisse, les abbés Marc Guelfucci et Éric Iborra, ainsi que certains fidèles représentatifs.

Des vêpres solennelles de saint Ignace d'Antioche avec trois chapiers furent dignement célébrées. Un demi-siècle après les avoir abandonnés dans la précipitation, les séminaristes goûtaient à nouveau en corps constitué à la magnificence de rites redécouverts avec respect et piété.

Ce qui semblait, au terme des interdictions, devoir être l'apanage de quelques esprits curieux, en quête d'archéologisme, paraissait devoir devenir un enseignement commun, duquel nul futur prêtre de notre temps n'allait pouvoir faire abstraction. En un instant, des paroisses censées demeurer des sas de décontamination, et ensuite des réserves folkloriques, étaient devenues des laboratoires modèles pour une nouvelle évangélisation.

Le lendemain, pour la fête de la Purification de Notre-Dame et de la Présentation au Temple, tous les séminaristes de l'archidiocèse étaient conviés en l'église Saint-Louis en l'Île pour une messe chantée, célébrée par le père abbé du Barroux, dom Louis-Marie de Geyer d'Orth.

Il était difficile de ne pas se remémorer à cet instant son prédécesseur, dom Gérard Calvet, célébrant sous la voûte voisine de Saint-Nicolas du Chardonnet, à la naissance et à l'architecture si semblables, et qui, après avoir servi de temple à la ferveur de générations de futurs prêtres [l'auteur évoque ici le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, fondé par Bourdoise et illustré notamment par Mgr Dupanloup, qui exista de 1612 à 1908], conserva dans les années 1970 le monopole de cette même liturgie, proscrite et reléguée dans le caniveau par une Église en proie aux innovations les plus incongrues.

Si les quatre-vingt lévites avaient initialement désiré étudier le *Motu Proprio Summorum Pontificum*, il aurait été logique que le Missel de 1962 fût utilisé ce jour-là. Finalement, ce fut celui de 1965, en vertu sans doute des coutumes du Barroux, sur le petit autel installé à la faveur des réformes et au détriment du splendide maître-autel. Plusieurs autres anomalies devaient également émailler la célébration de cette messe.

Il était enfin étonnant que, à l'occasion d'une journée marquant les retrouvailles d'un clergé avec sa liturgie traditionnelle, le prédicateur choisît pour seules références, au milieu d'un sermon pourtant de bonne tenue, sa jeunesse, *Lumen Gentium* et Jean-Paul II, comme pour se dédouaner d'un trop-plein de traditionalisme, alors que tant de modèles s'imposaient sur le thème qui réunissait cet aréopage ecclésiastique.

Un jeune clergé aguerri à la Tradition liturgique

Finalement, ces « pincettes » ont dû plutôt faire sourire les séminaristes qui connaissent les différends internes à l'Église de France. L'influence du monde traditionnel, l'impact du pèlerinage de Chartres, la diffusion du Missel tridentin depuis dix ans expliquent le fait que ces derniers ont davantage retrouvé la liturgie qu'ils ne l'ont découverte, et apportent les raisons du choix qu'ils ont posé cette année.

Même si les novateurs n'ont jadis reculé devant aucun effort pour retenir et ménager des générations dont le progressisme actait la rupture doctrinale, les recrues du clergé parisien paraissent finalement plus proches des Scouts d'Europe ou de Saint-Jean de Passy que de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne ou de Saint-Merry...

En réalité, c'est la piété, la dévotion et la bonne volonté manifeste des séminaristes qui ont brillé au cours de ces cérémonies. L'époque où leurs prédécesseurs aspiraient à innover, à recourir à des instruments peu conformes, à faire de la liturgie ce que le cardinal Ratzinger appelait un « *show* », paraît quelque peu révolue.

Le service d'autel assuré par les candidats au sacerdoce était parfait, ils étaient revêtus de belles aubes blanches unies avec amicts et cordons.

Un petit chœur a parfaitement chanté une des pièces du propre à la communion. La messe des Anges a retenti avec un bel ensemble sous les voûtes, accompagnée par un organiste qui connaissait son métier.

Et s'il fallait que la participation fût active, elle le fut puisque les participants connaissaient manifestement bien le rite ou, du moins, l'avaient bien étudié. Ils savaient quand se tenir debout ou à genoux, ils ont, par exemple, genuflecté à l'unisson, non seulement au *Et incarnatus est* [du *Credo*], mais aussi au *Et verbum caro factum est* du dernier Évangile. Cela ne s'improvise pas. ■

LA MESSE DE PAUL VI : UN SACRIFICE ESTOMPÉ

Nous proposons ici des extraits de deux numéros (620 et 623 de novembre et décembre 2017) de la revue internet Lettre de Paix liturgique, qui nous paraissent tout à fait propices à la réflexion, même si l'on peut discuter telle ou telle de leurs assertions.

La théologie classique du sacrifice de la messe

Le Concile de Trente, répondant aux erreurs protestantes, avait affirmé la perfection de l'unique sacrifice de la croix, duquel découle uniquement toute rédemption. Il avait affirmé de même que le Christ, lors de la Cène, avait laissé à son Église un sacrifice visible, « sacrifice véritable et authentique » (Dz 1751), accompli par les prêtres participant à son sacerdoce, où serait représenté de manière non sanglante celui du Golgotha, de telle sorte que la vertu salutaire de ce dernier puisse opérer la rédemption des péchés jusqu'à la fin des temps (Dz 1740).

La théologie post-tridentine s'est évertuée durant quatre siècles à définir ce qu'était l'essence de ce sacrifice de la messe. Sur ce point, Pie XII, dans *Mediator Dei* (20 novembre 1947), au plus près de l'enseignement de saint Thomas, avait précisé : « Le sacrifice de l'autel n'est pas une pure et simple commémoration des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, mais un vrai sacrifice, au sens propre, dans lequel, par une immolation non sanglante, le Souverain Prêtre fait ce qu'il a déjà fait sur la croix en s'offrant lui-même au Père éternel comme une hostie très agréable. (...) Le sacrifice de notre Rédempteur est montré de façon admirable par des signes extérieurs qui renvoient à la mort. En effet par la "transsubstantiation" du pain en Corps et du vin en Sang du Christ, son Corps ainsi que son Sang sont réellement présents, et les espèces eucharistiques sous lesquelles il est présent figurent la séparation du Corps et du Sang ».

Le contexte de « réévaluation » du sacrifice dans les années 60

A la fin des années soixante, la notion de « sacrifice pour les péchés » et de « satisfaction viciaire » (le Christ a pris sur lui les péchés des hommes pour en faire réparation à leur place) subissait des critiques frontales. Courantes étaient les charges comme celle de Hans Küng (qui ne passait pas alors pour un extrémiste) : « La théologie de la contre-réforme a fait les frais, dans la doctrine eucharistique, de maintes partialités qui donnent à réfléchir : abandon de l'aspect mémorial sur lequel on insiste encore beaucoup au Moyen Âge, tout de même que l'aspect communion, en revanche insistance redoublée sur l'aspect sacrifice. Or précisément la notion de sacrifice et son actualisation posent maintes questions restées sans solution » (*Le Concile, épreuve de l'Église*, Seuil, 1962).

Plus largement, se manifestait une certaine gêne à affirmer le caractère d'acte proprement sacrificiel de la messe. Pour certains théologiens, la messe, au lieu d'être un sacrifice vrai et sacramentel, constituait plutôt un sacrifice d'oblation par l'Église, captant le sacrifice d'oblation-immolation par le Christ au Calvaire toujours présent dans le Ciel aux yeux de Dieu, sans répétition sacrificielle proprement dite sous un mode sacramentel. Ainsi, dans *Faites ceci en mémoire de moi* (Cerf, 1962), dom Casel (décédé en 1948) estimait par exemple que l'acte unique du sacrifice du Calvaire devenait « mystérieusement » présent à la messe, le sacrifice de la messe n'étant pas un acte sacrificiel propre. Les tenants très divers de cette nouvelle approche théologique la résumaient volontiers en disant : « La messe n'est pas un sacrifice, elle est LE sacrifice ».

Dans le contexte œcuménique de la composition du *Novus Ordo Missæ*, on ne niait pas la référence sacrificielle de la messe, mais on était gêné d'affirmer que la messe est un sacrifice. On retrouvera d'ailleurs cette option théologique, devenue commune dans la théologie enseignée, dans les explications doctrinales qui ont accompagné la réforme liturgique depuis Paul VI, explications non pas fausses, mais faibles : « Quand l'Église célèbre l'Eucharistie, elle fait mémoire de la Pâque du Christ, et celle-ci devient présente : le sacrifice que le Christ a offert une fois pour toutes sur la

croix demeure toujours actuel » (*Catéchisme de l'Église catholique*, 1364, et aussi numéros 1362, 1366) ; « L'Eucharistie est ainsi dans l'Église "l'institution sacramentelle" qui, à chaque étape, sert de "relais" au sacrifice de la Croix, qui lui offre une présence à la fois réelle et opératoire » (Message de Jean-Paul II au Congrès eucharistique de Lourdes, 21 juillet 1981).

L'amointrissement sacrificiel du Nouvel Ordo

Par exemple, au moment le plus solennel, le nouveau Missel a déplacé l'attention que la liturgie de la messe avait jusque-là portée d'abord sur le sacrifice du Vendredi saint (le sang livré pour nous), en direction du mystère pascal dans son ensemble, entendu comme mort et résurrection. Ainsi, le *Mysterium fidei*, qui était inséré au sein de la consécration du précieux Sang, comme une explicitation de la consécration du calice qui parachève le sacrifice eucharistique (le mystère de la foi célébré *hic et nunc*, c'est le Sang répandu en rémission des péchés), est reporté après la consécration, comme introduction aux acclamations. Il prend dès lors une signification plus large : ce n'est plus seulement le mystère de l'Eucharistie, sacrifice/sacrement, c'est le mystère de la mort, de la résurrection et de la parousie qui est désigné : « Il est grand le mystère de la foi : nous proclamons ta mort, Seigneur Jésus, nous célébrons ta résurrection, nous attendons ta venue dans la gloire ».

La croix n'est plus obligatoirement placée au centre de l'autel pour dominer la célébration du sacrifice, mais peut être située « à proximité » (*Présentation générale*, numéro 270). Un seul signe de croix sur les oblats non consacrés a été retenu, au lieu des vingt-huit signes de croix de bénédiction ou désignatifs faits par le prêtre avant et après la consécration dans l'ancien *Ordo*.

La brève *Prex eucharistica* II, version adaptée de la Tradition apostolique d'Hippolyte, telle que reconstituée par Gregory Dix et dom Botte (de manière aujourd'hui très discutée), reflète une expression théologique archaïsante, qui n'exprime le sacrifice que très implicitement.

Nombre de prières à tonalité de pardon des péchés ont été évacuées : celles de la montée à l'autel ; les prières de l'offertoire, sur lesquelles on reviendra ; les deux prières de demande de purification de l'âme et de crainte du jugement avant la communion, réduites à une au choix.

L'ultime oraison du prêtre avant de donner la bénédiction, *Placeat tibi sancta Trinitas*, très significative du sacrifice accompli, a été supprimée : « Agréez, Trinité sainte, l'hommage de ma servitude, ce sacrifice, que, malgré mon indignité, j'ai présenté aux regards de votre Majesté, etc. ».

Le Canon romain, particulièrement explicite dans l'expression du sacrifice, avec ses répétitions des termes « sacrifice » au singulier ou au pluriel, « offrandes », « nous offrons », « oblation », n'est plus que l'une des Prières eucharistiques possibles, peu utilisée par des célébrants qui craignent d'être taxés « d'intégrisme ». Au reste, les mots de l'ancien Canon romain *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*, « sacrifice saint, hostie immaculée », rajoutés par saint Léon à l'oraison *Supra quæ propitio*, sont traduits en français par « en signe du sacrifice parfait ».

La suppression de l'offertoire

Mais l'amointrissement sacrificiel majeur résulte de la suppression de l'offertoire traditionnel, remplacé par une « préparation des dons ». Or, ce terme d'offertoire a toujours été entendu au sens fort de sacrifice. Le Canon se présente d'ailleurs comme un « offertoire », c'est-à-dire une oblation sacrificielle au Père par le Fils. Les liturgies latines et orientales (ces dernières de manière très insistantes) ont toujours salué les oblats apportés dans le sanctuaire et découverts sur l'autel comme consacrés et offerts de manière sacrificielle par anticipation.

C'est tout naturellement que, du VII^e au XI^e siècle, se sont fixées dans la liturgie romaine (comme dans les autres liturgies latines et orientales) ces prières d'offrande sacrificielle des oblats à consacrer : « Reçois, Père saint, cette hostie sans tache que je te présente pour mes péchés, offenses, et négligences » ; « Nous t'offrons, Seigneur, le calice du salut » ; « Reçois, Trinité Sainte, l'oblation que nous te présentons en mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension » ; « Dans un esprit d'humilité et un cœur contrit que nous soyons regardés par toi, Seigneur, et que

notre sacrifice s'accomplisse aujourd'hui devant toi, de telle sorte qu'il te plaise » ; « Priez, frères, pour que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, puisse être agréé par Dieu le Père tout-puissant ».

Le désir d'un retour à un rituel antique tel qu'on l'imaginait (simple apport des dons en procession) se conjuguant avec une recherche créative par des processions d'apport des « fruits de la terre et du travail », conduisit à la suppression du prétendu « doublet » qu'aurait constitué l'offertoire romain. On doit cependant à Paul VI la réintroduction du mot *offerimus*, dans la présentation du pain et dans celle du vin, comme aussi de la prière *Orate fratres* et du répons *Suscipiat*, qu'il aimait beaucoup, et que les traductions gommèrent, comme on va le voir.

Les experts fabriquèrent des eulogies sur le modèle de la *berakha* juive pour les bénédictions de la première coupe et de la fraction du pain au cours des repas cérémoniels (ainsi : « Béni sois-Tu, Éternel, notre Dieu, Roi de l'univers, qui crée le fruit de la vigne »). Aujourd'hui, cette inspiration provoque quelque gêne, car les thèses qui supposaient naïvement une prière juive inchangée durant huit à neuf siècles ont été sérieusement bousculées. Il est même possible que certaines prières de l'offertoire traditionnel soient au moins aussi anciennes que les bénédictions juives.

Une moindre expression de la présence réelle

Ce contexte œcuménique en direction du protestantisme a pour effet de souligner une faible révérence vis-à-vis de la présence réelle dans l'Eucharistie. Cela résulte d'un ensemble de transformations.

On note ainsi la réduction des genuflexions du prêtre après la consécration (douze dans le Missel tridentin, trois dans le Missel nouveau).

Est supprimée la jonction obligatoire du pouce et de l'index de chaque main après la consécration et jusqu'à la purification qui suit la communion. Cette pratique permettait d'éviter que des parcelles d'hostie, qui auraient pu se coller aux doigts, ne tombent. Le frottement de ces deux doigts, par précaution, au-dessus du calice, après chaque contact avec l'hostie, n'existe plus. Non plus que la collecte des parcelles qui pourraient se trouver sur le corporal, avec la patène, pour les faire tomber dans le calice, avant la communion au précieux Sang. Enfin, la purification des doigts, au moyen du vin et de l'eau, après la distribution de la communion, est supprimée.

Il n'est plus obligatoire que la coupe du calice, de même que l'intérieur de la patène, soient dorées en l'honneur des espèces saintes. Une seule nappe est nécessaire sur l'autel, et non les trois nappes traditionnelles qui pouvaient absorber le vin consacré s'il venait à se renverser. La pale recouvrant le calice pour éviter que des poussières ou insectes n'y tombent est devenue facultative.

Le récit de l'Institution apparaît davantage, dans le Missel nouveau, comme la narration d'un événement passé qu'une intimation sur le pain et le vin présents sur l'autel, dans la mesure où les caractères typographiques utilisés pour les paroles consécatoires sont identiques à ceux qui précèdent et à ceux qui suivent, alors que, dans le Missel traditionnel, ces mêmes paroles sont imprimées avec des caractères nettement plus gros. De même, alors que dans le Missel traditionnel, le *Hoc est enim Corpus...* et le *Hic est enim calix...* sont séparés de ce qui précède par un point à la ligne, dans le Missel nouveau, ces paroles sont introduites par deux points à la ligne, comme introduisant une citation narrative.

La prière *Perceptio Corporis tui*, la plus révérencielle parmi les prières de préparation à la communion – « Que la communion à votre Corps et à votre Sang, Seigneur Jésus Christ, que j'ose recevoir malgré mon indignité, n'entraîne pour moi ni jugement ni condamnation... » – est omise par le nouveau Missel.

La modification la plus importante du point de vue du signe et de ses conséquences sur la révérence et la foi des fidèles, est l'introduction de la communion dans la main pour les fidèles. C'est à partir de 1965/1966, sans aucune autorisation, que la communion a commencé à être donnée dans la main, abus couvert par les conférences des évêques. Le Saint-Siège organisa alors une étrange enquête auprès des évêques du monde pour savoir si cette pratique « sauvage » était ou non légitime. Les réponses communiquées par les évêques furent à une nette majorité négatives : la communion dans la main n'était pas légitime. Cependant, l'Instruction *Memoriale Domini* du

29 mai 1969 la fit accéder au statut « d'exception » : la communion traditionnelle à genoux et sur les lèvres restait en soi la règle, mais le Saint-Siège s'en remettait au jugement des conférences épiscopales pour permettre la communion dans la main. Et l'abus, devenu « exception », se transforma rapidement en règle : la presque totalité des conférences adoptèrent ce nouveau mode de réception de la communion. Concrètement, réalisée au sein de la modernité, cette réception de l'hostie consacrée dans la main brisait une longue tradition de respect religieux et conduisait à la banalisation d'un des moments liturgiques les plus importants et les plus marquants pour les fidèles qui participent aux saints mystères.

Le prêtre hiérarque devient prêtre président

Paradoxalement, dans la liturgie réformée, la distinction entre le président et les fidèles s'est accentuée. Les formes culturelles traditionnelles fondaient en effet tous les intervenants dans un même ensemble ritualisé. Le faible ritualisme des cérémonies nouvelles comme la part importante des libres interventions du célébrant laissent une place considérable à son « jeu » personnel. Sa présence, dans un acte culturel tout entier en langue vernaculaire et comportant une part d'improvisation, est beaucoup plus marquée que dans la forme traditionnelle.

Dans la messe nouvelle, l'officiant est davantage président que hiérarque intercédant pour le peuple. La distinction sacramentelle entre le prêtre et les ministres et fidèles est moins marquée, comme il résulte d'un ensemble de détails : le *Confiteor* du début de la messe est commun à tous, ensuite de quoi le prêtre ne donne plus l'absolution, alors qu'il y a un *Confiteor* réservé au prêtre, suivi de celui des ministres et de l'absolution du prêtre, dans le Missel ancien. Cette demande de purification de l'âme du ministre était redoublée par deux oraisons prononcées par le prêtre, l'une en montant à l'autel, issue du Sacramentaire léonien (« Ôtez de nous, nos fautes, nous vous en prions, Seigneur »), l'autre en s'inclinant devant lui (« Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos saints dont nous conservons ici les reliques, et de tous vos saints, de daigner me pardonner tous mes péchés »). L'ancienne distinction entre la communion du prêtre et celle des fidèles (le prêtre prononçait trois fois pour lui le *Domine non sum dignus...*, communiait au Corps et au Sang, puis se retournait vers les fidèles, qui récitaient eux aussi trois fois le *Domine non sum dignus...*) est abolie : le prêtre dit avec le peuple, une fois, *Seigneur je ne suis pas digne de te recevoir...*, communie, et la communion des fidèles commence.

En ce qui concerne les servants, il y a une inversion. Dans la messe traditionnelle, ils peuvent être des laïcs, mais ils sont assimilés à des clercs le temps de la célébration. Dans la messe nouvelle, les ministres de l'autel restent clairement des laïcs, ce qui laïcise la célébration. Cela va très loin : le Motu proprio *Ministeria quaedam* de Paul VI, du 15 août 1972, qui a supprimé les ordres mineurs et le sous-diaconat, n'a laissé subsister que deux ministères de lecteur et d'acolyte, réservés aux hommes, mais qui restent des fidèles laïcs. En toute hypothèse, les divers services liturgiques rendus lors de la messe, lectures, intentions de la prière universelle, direction des chants de l'assemblée, monitions et commentaires, distribution de la communion comme ministre extraordinaire, le sont par des fidèles, en tant que laïcs. Cela étant confirmé par le fait qu'ils sont aussi bien des hommes que des femmes, lesquelles, à ce jour du moins, ne peuvent pas entrer dans la cléricature.

Concernant le service immédiat de l'autel, les instructions *Liturgicæ instaurationes*, du 5 septembre 1970, *Inestimabile donum*, du 3 avril 1980, avaient rappelé l'interdiction du service des femmes à l'autel. Malgré tout, la pratique des filles enfants de chœur se répandait de plus en plus. Alors, selon le processus habituel, on est passé de l'interdiction à la permission exceptionnelle de qui était déjà, en réalité, l'usage commun : une réponse de la Congrégation pour le Culte Divin du 15 mars 1994 précisait que le principe restait identique (« Il sera toujours opportun de suivre la noble tradition du service de l'autel confié à de jeunes garçons »), mais qu'il revenait à chaque évêque, s'il le jugeait bon, d'autoriser ce service au titre d'une « députation temporaire ». Une fois de plus l'abus, requalifié « d'exception », est pratiquement devenu la règle. ■

LE PRÊTRE EST UN AUTRE CHRIST

Nous sommes les vrais prêtres du Très-Haut. Nous sommes de la noble race des « clercs », *genus electum*, les choisis, les consacrés pour offrir le sacrifice. Mais nous ne le sommes qu'en dépendance de Jésus, en union avec lui. Nous sommes des prêtres subordonnés, en second si l'on peut dire ; des prêtres représentants et vicaires de Jésus. Il n'y a qu'un sacerdoce, dont la plénitude réside dans Jésus, l'unique et éternel Pontife, et dont notre ordination nous fait réellement participants.

Cette condition dépendante, cet état purement vicarial est le principe de nos grandeurs, de nos obligations et de notre force sacerdotale. C'est parce que nous ne sommes pas seuls, isolés dans notre ministère sacré, c'est parce que nous n'agissons qu'au nom et par le pouvoir de Jésus, que nous sommes si grands et que nous devons, que nous pouvons être saints.

Isolé, à vrai dire, le prêtre ne l'est jamais, puisqu'il remplit son ministère sacré au nom de la société religieuse ; avec lui prient donc tous ses frères dans la foi, dans le culte. Avec le prêtre catholique, il y a toujours l'Église catholique, la grande société des âmes. « Nous vos serviteurs, et tout votre peuple saint... » Toutes les âmes chrétiennes groupées autour du prêtre à l'autel pour, d'un seul élan d'adoration, s'élever vers Dieu ; tout ce qu'il y a de religion, de pureté, d'amour dans l'univers, uni, condensé dans la prière du prêtre : quel beau spectacle pour la foi !

Et pourtant, ce n'est encore rien. A l'autel, avec le prêtre catholique, prie et adore celui qui est toute religion, toute pureté, tout amour, le Pontife suprême, Jésus. Nous ne sommes que ses représentants, ses lieutenants. Vraiment prêtres, nous sommes vraiment les sacrificateurs choisis et consacrés de la société religieuse, mais par le Christ et dans le Christ. Nous sommes d'autres Christs. *Sacerdos alter Christus* : ces trois mots disent nos grandeurs, nos obligations, notre force.

Ces grandeurs, ces obligations nous écraseraient si nous étions laissés à nos propres forces. Nous nous sentons toujours faibles, toujours imparfaitement purs, imparfaitement consacrés. Nos affections trop naturelles nous attirent vers la terre. Même à l'autel, dans l'acte sublime du sacrifice, nous nous surprenons distraits, alourdis, impuissants à prier. Que tout cela est humiliant et douloureux pour une âme sacerdotale ! Sans parler de toutes nos infidélités à la grâce, de cette multitude d'indélicatesses que nous nous permettons sans scrupule à l'égard de Jésus. Nous devons veiller et combattre pour diminuer ces misères. Mais souvenons-nous que nous ne sommes pas seuls pour remplir notre ministère divin. Par l'effet de notre caractère sacerdotal, nous sommes d'autres Christs, et nous recevons toute l'influence du sacerdoce de Jésus qui supplée à nos insuffisances.

Si nous voulons être un autre Christ, un vrai prêtre vicaire de Jésus, nous devons être ce que fut Jésus : un frère compatissant pour les hommes ; un appelé et un consacré pour le sacrifice. Si nous voulons être un autre Christ, nous devons être, comme lui, un consacré dans la pureté et l'union à Dieu. Si nous voulons être un autre Christ, nous devons, comme lui, ne vivre que pour le sacrifice sauveur, ne vivre que pour la célébration du saint sacrifice de la messe. ■

(Père J. Grimal, *Le sacerdoce et le sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ*, Beauchesne)

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 10 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 10 €
 Je parraine . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : lettreafrespretres@gmail.com

Consulter les anciens numéros : <http://laportelatine.org/publications/bulletin/lettreafrespretres/lettres.php>